

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1876.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1877 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE BECKER.

MESSIEURS,

Le budget proposé par le Gouvernement ne diffère en aucun point essentiel des budgets précédents.

En 1876, il s'élevait à	fr.	1,613,430
Le projet pour 1877 monte à		1,620,880
Augmentation.	fr.	7,450

Mais depuis la présentation du budget, qui a eu lieu par arrêté Royal du 24 février 1876, le Gouvernement a jugé nécessaire de proposer quelques modifications. Celles que la section centrale admet, majorent certains crédits ensemble d'une somme de 29,925 francs.

EXAMEN EN SECTIONS.

La première section adopte à l'unanimité le budget, mais formule deux demandes.

La première consiste à prier le Gouvernement de dire où en est l'affaire du *Phénix*. La section centrale a posé la question, et la réponse du Département des Affaires Étrangères, a été celle-ci :

⁽¹⁾ Budget, n° 103, V (session de 1875-1876).

Amendements du Gouvernement, n° 4, III.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. THIBAUT, était composée de MM. VAN ISEGHEM, DE BECKER, PETY DE THOZÉE, DE DECKER, GUILLERY et VERBRUGGEN.

« L'incident du *Phénix* a donné lieu, entre les Cabinets de Bruxelles et de » La Haye, à un échange de notes qui se poursuit encore.

» La dernière note émane du Gouvernement du Roi et vient d'être expédiée. »

La seconde demande de la première section, formulée aussi par la troisième, et accueillie favorablement par la section centrale, tendait à obtenir du Gouvernement le détail des dépenses ordonnancées sur le budget de 1875 aux articles 29, 30, 31, 36, 37 et 38.

A cette demande, le Gouvernement a répondu par lettre du 8 décembre et les tableaux qui accompagnent sa réponse sont déposés sur le bureau.

Voici le tableau qui concerne l'article 30 pour 1875 :

EXERCICE 1875.

ART. 30. Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.

IMPUTATIONS.

TRAITEMENTS.			TRAITEMENT FIXE.	SUPPLÉMENT de TRAITEMENT.	TOTAL.
MM. Bols,	consul-général à Pesth.		18,000 »	2,447 25	20,447 22
Keun,	— Trébizonde		15,036 34	2,000 »	17,036 34
Henry,	— Palerme		18,000 »	»	18,000 »
Morhange,	— San Francisco		18,000 »	6,500 »	24,500 »
Sève,	— Valparaiso		18,000 »	6,000 »	24,000 »
Beckx,	— Melbourne		18,000 »	2,000 »	20,000 »
Van Bruyssel,	— Nouvelle Orléans.		18,000 »	7,500 »	25,500 »
Jooris,	— Bucharest.		8,016 68	»	8,016 68
Hoorickx,	— Bucharest.		3,000 »	»	3,000 »
le C ^{te} de Noidans Calé,	— Alexandrie		15,000 »	4,000 »	19,000 »
Daluin,	— Tanger		12,000 »	3,000 »	15,000 »
Max,	— Alger.		7,999 92	2,000 »	9,999 92
Van Damme,	— Luxembourg		7,999 92	»	7,999 92
le Bon de Stein d'Altenstein	— Cologne.		7,999 92	2,000 »	9,999 92
INDEMNITÉS.					
MM. le B ^{on} d'Ardenne, consul général à Leipzig					1,000 »
Cederlund,	— Stockholm.				2,000 »
Serigiers,	— Guatemala				1,600 »
Duncan,	consul Lerwick				1,000 »
Cubisot,	— Tunis				600 »
Vacondio,	— Syra				300 »
Von Mehren,	— Elsenieur.				300 »
Esmengano,	vice-consul Santo Tomas				1,250 »
Cliciau,	consul Routhouk.				1,000 »
Voorheer,	— Mobile.				500 »
Keun, gérant du consulat général à Trébizonde.					1,000 »
Total des imputations.					233,050 »

Il en est de même de la répartition projetée pour 1877 du crédit porté à l'article 30, état que deux sections avaient demandé ; le Gouvernement en a également fourni le tableau ; le voici :

« Voici la répartition projetée pour 1877 du crédit porté à l'article 30.

Consulat général à Batavia	fr. 25,000
— — Valparaiso	18,000
— — Melbourne	18,000
— — la Nouvelle Orléans	18,000
— — Palerme	18,000
— — Bucharest	18,000
— — Pesth	18,000
— — Alexandrie	18,000
— — au Canada	18,000
— — Transvaal	16,000
— — Tanger	12,000
Consulat à Cologne	10,000
— Alger	10,000
— Luxembourg	8,000
Indemnités fixes à plusieurs consuls non rétribués	8,050
	Fr. 255,050

« Toutefois, il est dans l'ordre des choses possibles que les indications ci-dessus subissent quelques modifications, l'examen de certaines questions relatives aux consulats n'étant pas terminé. »

Le Gouvernement a communiqué aussi le tableau des employés du Département, qu'avait demandé la sixième section ; il restera déposé sur le bureau.

Toutes les sections ont adopté le budget dans son ensemble.

DISCUSSION EN SECTION CENTRALE.

Un membre propose de demander au Gouvernement si l'interprète attaché à la légation de Pékin est à son poste, et, dans l'hypothèse où il ne s'y trouverait pas, s'il doit y retourner ou être remplacé.

Un autre membre étend la question à l'ingénieur attaché à la même mission.

Ces questions, transmises par la section centrale au Gouvernement, ont reçu la réponse suivante :

« L'élève interprète et l'ingénieur ont été gravement indisposés, le premier après quelques mois de séjour en Chine, le second immédiatement après son arrivée.

» Les médecins ont jugé qu'ils devaient rentrer en Europe et c'est ce qu'ils ont fait avec l'autorisation du chef de la mission.

» Le Gouvernement s'occupe de pourvoir à leur remplacement. »

La discussion des articles n'a pas soulevé de difficulté sérieuse.

L'augmentation demandée par le Gouvernement à l'article 2, signalée au début de ce rapport, est justifiée par l'extension croissante de nos relations extérieures,

le grand nombre de Belges qui se trouvent à l'étranger et l'importance incontestable du service de l'état civil belge à l'étranger. Ce dernier service, surtout depuis les nouveaux arrangements conclus entre la Belgique, la France et l'Italie, occasionne un notable surcroît de travail. L'article 2 est donc porté à 192,325 francs.

Pour ce qui concerne l'augmentation sollicitée à l'article 3, la section centrale n'a pas hésité à admettre les raisons données par le Gouvernement, dans l'exposé qu'il en a fait. Il serait superflu de les reproduire. L'article 3 est donc porté à 46,000 francs.

Il n'en est pas de même de l'augmentation qu'il a demandée pour les articles 10 et 18. La proposition qu'il a faite d'augmenter de 5,000 francs le traitement de nos ministres à Stockholm et à Lisbonne, n'a pas paru suffisamment justifiée. Cinq membres de la section centrale l'ont rejetée, un seul a émis un vote favorable.

La section propose, en conséquence, l'adoption du budget et des amendements présentés par le Gouvernement, sauf celui relatif au crédit de 10,000 francs, demandé pour les légations de Stockholm et de Lisbonne.

Le budget qu'elle propose à l'unanimité s'élèvera donc, tant en dépenses ordinaires qu'en dépenses extraordinaires, à 1,640,805 francs.

Le Rapporteur,
ÉM. DE BECKER.

Le Président,
THIBAUT.

